



La direction propose une révision de l'accord télétravail Sans ambition !








En juillet la Direction a ouvert une réunion de négociation de révision de l'accord télétravail pour donner suite à l'engagement pris dans l'accord QVT.
Une nouvelle réunion est prévue en septembre.

Elle présente un projet d'avenant qui propose :

- De passer le télétravail ponctuel de 45 jours à 90 jours flottants
- La mise en conformité avec la réglementation pour les agents dont l'état de santé ou le handicap le justifient, pour les proches aidant et les femmes enceintes qui peuvent déroger à la règle des 3 jours de télétravail maximum
- Un équipement de l'environnement de travail complémentaire avec le choix entre 2 formules
 - Un accompagnement financier à hauteur de 50% des frais engagés dans la limite de 250€ remboursés pour une période de 5 ans
 - La fourniture de l'équipement par la CDC

Les organisations syndicales ont indiqué que le compte n'y était pas. La CDC manque d'ambition et reste très en retard sur ses propositions. Avec 90% de télétravailleurs, Il est urgent d'innover et d'être à la pointe de l'audace afin de répondre aux enjeux actuels et futurs.

La CFE CGC rappelle ses demandes :

-  Un forfait de 3 jours de télétravail flottants par semaine.
-  Compte tenu de l'inflation : une augmentation du remboursement des frais de télétravail (actuellement à 2.5€/jour avec un maximum de 220€/an) en adéquation avec l'envolée de l'inflation.
-  La mixité des jours fixes et flottant conformément au décret
-  Mettre en place de véritables dialogues de services entre les personnels et les managers sans limitations ni censures par les directions
-  Définir le nomadisme et indiquer la procédure
-  Pouvoir aller en rendez-vous clients durant le jour de télétravail fixe
-  Favoriser les mobilités géographiques avec les modalités de télétravail appropriées.



- ☞ Concernant le matériel et les frais
 - Augmentation des remboursements à 500€ pour des frais jusqu'à 1000€
 - Possibilité d'avoir le même type de matériel au bureau et à domicile avec le dock et 2 écrans
 - Possibilité de remboursement de 2 matériels identiques dans le forfait (par exemple 2 écrans + câbles)
 - Possibilité d'avoir des tickets restaurant pour les jours de télétravail

- ☞ Remettre les mesures « séniors » : priorité au télétravail pour les plus de 55 ans comme c'était le cas dans le précédent accord intergénérationnel et dans le précédent accord cadre

- ☞ Pour les personnels en région : DR, Bordeaux, Angers, Metz, etc. Possibilité d'avoir un poste à Paris tout en vivant en province
 - Avec une obligation de seulement 2 jours à Paris
 - Mise en place de modalités de logement pour la nuitée à Paris
 - Participation de la CDC aux frais de transports

- ☞ Utilisation de jours TOD en cas de situation de crise : sanitaire, transports, canicule, etc. Sans utiliser les quotas de jours flottants de télétravail

Nouvelle proposition de la CFE-CGC : Télétravail pour tous, le vendredi (ou le lundi)

Dans le cadre d'une **démarche RSE**, cette proposition permettrait à la CDC de réaliser des économies d'énergies par ailleurs demandées par le Gouvernement. Gagner les frais d'exploitation des sites de la CDC un jour sur 5 (frais de chauffage, de climatisation, d'éclairage, d'eau, d'électricité, de gardiennage, etc...) permettrait de financer les mêmes frais pour les personnels au travers de nos revendications (voir détail ci-dessus)

**On peut trouver un accord
Gagnant-gagnant
mais
Pas question que la Direction fasse des
économies sur le dos des personnels !**

